



Guide du demandeur

Programme de soutien à l'inclusion et à la participation des enfants

Janvier 2024

If you would like this information in another official language, call us.

English

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous.

French

Kīspin ki nitawihitīn ē nīhīyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.

Cree

Tłıchq̓ yatı k'èè. Dı wegodi newq̓ dè, gots'ō gonede.

Tłıchq̓

ᑭerihł'is Dēne Sųłiné yatı t'a huts'elkēr xa beyáyatı theᑭᑭ ᑭat'e, nuwe ts'ēn yółti.

Chipewyan

Edı gondı dehgháh got'je zhatıé k'ée edat'éh enahddhę nıde naxets'é edahlı.

South Slavey

K'áhshó got'jne xədə k'é hederı ᑭedjht'é yerınıwę nıde dúle.

North Slavey

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijāhch'uu zhit yinohtan jì', diits'at ginohkhii.

Gwich'in

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqluta.

Inuvialuktun

ᑕᑦᑭᑦ ᑕᑕᑦᑭᑦ ᑕᑕᑦᑭᑦ ᑕᑕᑦᑭᑦ ᑕᑕᑦᑭᑦ ᑕᑕᑦᑭᑦ ᑕᑕᑦᑭᑦ ᑕᑕᑦᑭᑦ ᑕᑕᑦᑭᑦ.

Inuktitut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.

Inuinnaqtun

Langues autochtones :

indigenous_languages@gov.nt.ca

Français :

867-767-9348

Numéro sans frais : 866-561-1664

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu.....	3
Objectif du programme	3
Critères obligatoires du programme.....	3
Occasions de financement.....	4
Dates limites	7
Comment présenter une demande	7
Temps de traitement des demandes	8
Processus décisionnel relatif au financement.....	8
Processus de financement.....	8
Conditions de financement.....	8
Limites du financement	8

Aperçu

Les familles jouent un rôle essentiel dans le développement sain des enfants. Néanmoins, les occasions d'apprentissage peuvent enrichir la vie familiale et soutenir à la fois les familles et les jeunes enfants pendant leurs années de développement.

Le Programme de soutien à l'inclusion et à la participation des enfants (PSIPE) aide les enfants ayant des besoins développementaux à profiter pleinement des services d'éducation et de garde des jeunes enfants de leur collectivité.

Administré par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF), le PSIPE offre aux candidats admissibles un soutien financier pour réduire ou éliminer les obstacles aux services d'éducation et de garde pour les enfants de 0 à 6 ans.

Objectif du programme

La petite enfance, qui s'étend de la naissance à l'âge scolaire, est déterminante pour le développement, la croissance et l'apprentissage. C'est une période où il est essentiel de favoriser le sain développement des enfants sur les plans social, émotionnel, cognitif et physique.

Le financement du PSIPE permet d'offrir des occasions d'apprentissage aux familles et aux jeunes enfants :

- Le PSIPE favorise l'**inclusion** en finançant les soutiens nécessaires dont un enfant ou un groupe d'enfants a besoin pour accéder aux services d'éducation et de garde des jeunes enfants. Il s'agit notamment de soutenir les enfants ayant des besoins développementaux qui nécessitent un soutien renforcé ou individuel dans le même environnement ou cadre d'éducation et de garde des jeunes enfants que leurs camarades. Cela peut nécessiter l'utilisation d'approches et de matériel spécialisés pour qu'ils réussissent.
- Le financement du PSIPE, offert aux deux ans, favorise la **participation** aux services d'éducation de la petite enfance en finançant la création de services communautaires non agréés d'apprentissage par le jeu des jeunes enfants, comme ceux pour les tout-petits et les familles, qui comprennent des activités adaptées au développement de l'enfant, favorisent l'appartenance et le sentiment d'identité, et mettent les enfants et les familles en contact avec des ressources de soutien.

Critères obligatoires du programme

Le financement doit être utilisé pour des services offerts aux enfants âgés de 0 à 6 ans. Il ne peut pas s'appliquer aux programmes du système d'éducation public.

Les projets financés par le PSIPE doivent favoriser la participation des enfants afin de promouvoir l'accès aux services d'éducation de la petite enfance et de proposer des activités adaptées au stade de développement des jeunes enfants.

Occasions de financement¹

Proposition de financement pour le PSIPE	Volet de financement	Paramètres de financement	Organismes admissibles
Fonds aux propositions Les programmes communautaires seront financés selon un cycle d'accord de contribution de deux ans. Un appel de propositions pour un membre du personnel supplémentaire et un consultant aura tous les exercices financiers.	<u>Programmes communautaires</u> : créer ou améliorer des services communautaires non agréés d'éducation des jeunes enfants et axés sur le jeu, comme les programmes d'éducation pour les petits et les familles. <u>Recrutement de personnel responsable de l'inclusion pour favoriser la participation des enfants</u> : embaucher un membre du personnel pour soutenir un enfant qui ne pourrait pas autrement participer en toute sécurité à des programmes ou à des activités communautaires (soutien individuel), ou embaucher un membre du personnel pour soutenir plusieurs enfants lorsque le ratio ne permet pas de créer un environnement	Les propositions sont soumises à la suite de l'appel de propositions de chaque exercice financier. Les organismes sont invités à planifier les programmes et le soutien liés à l'apprentissage précoce des enfants vulnérables ou ayant des besoins développementaux particuliers.	Centres agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants qui participent à la subvention pour la réduction des frais de garde d'enfants (RFGE). Établissements communautaires (non agréés) d'apprentissage par le jeu des jeunes enfants exploités par : • Gouvernements et organisations autochtones • Administration communautaire et municipale

¹ Les demandeurs peuvent présenter leur demande pour plusieurs volets de financement, et pour plusieurs projets. Il se peut que vous soyez retenu pour certaines propositions et pas pour d'autres, selon que vos demandes répondent ou non aux critères, et selon la force des autres propositions soumises.

	d'apprentissage sûr et efficace (soutien collectif)². <u>Consultations dans les établissements</u> : des fonds pour embaucher un consultant qui aidera les employés en éducation à la petite enfance à améliorer leurs compétences et leurs connaissances afin de mieux assister un enfant en particulier ou plusieurs enfants dans leur établissement.		• Organismes sans but lucratif
Fonds pour les besoins émergents Des fonds limités sont offerts pour répondre aux besoins qui se présentent pendant l'année.	<u>Recrutement de personnel responsable de l'inclusion pour favoriser la participation des enfants</u> : embaucher un membre du personnel pour soutenir un enfant qui ne pourrait pas autrement participer en toute sécurité aux programmes ou aux activités communautaires (soutien individuel).	Des fonds peuvent être accordés pour l'embauche d'un membre du personnel supplémentaire pour le soutien individuel d'un enfant qui, autrement, ne pourrait pas participer aux programmes en toute sécurité.	

²Par exemple, si plusieurs enfants d'un groupe présentaient des retards de développement et étaient avantagés par des activités en petits groupes et une attention particulière accordée par leur éducateur, un ratio de 2 éducateurs pour 8 enfants plutôt que de 1 éducateur pour 8 enfants pourrait être requis.

Subventions pour l'inclusion Des fonds allant jusqu'à 1 000 \$ sont offerts pour les ressources et la formation du personnel en lien avec le soutien aux enfants vulnérables ou ayant des besoins développementaux particuliers.	<u>Ressources favorisant la participation des enfants</u> : soutenir les modifications aux places en service de garde (autres qu'en capital) ou se procurer du matériel et des ressources pédagogiques. <u>Perfectionnement du personnel pour favoriser la participation des enfants</u> : offrir des occasions de formation aux membres du personnel des centres agréés d'éducation et de garde afin d'accroître leurs compétences et leurs connaissances pour mieux répondre aux besoins des enfants ayant des besoins divers dans le programme.	Ressources et occasions de perfectionnement du personnel. On peut faire une demande entre le 1^{er} avril et le 1^{er} décembre pour une utilisation tous les exercices financiers. Le financement ne peut pas être utilisé pour des formations obligatoires telles que le RCR ou les premiers soins.	Centres agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants qui participent à la subvention pour la réduction des frais de garde d'enfants (RFGE).
--	--	--	---

Dates limites

Financement aux propositions

Les propositions de financement annuel pour l’exercice financier à venir (avril à mars) doivent être soumises chaque année par courriel, à la date limite indiquée sur l’appel de propositions et au plus tard à 17 heures (heure des Rocheuses), le cachet de la poste ou l’heure de réception en faisant foi.

Subventions pour l’inclusion

Les demandes de financement pour l’inclusion sont acceptées chaque année d’avril à décembre. Les demandes doivent être envoyées entre le 1^{er} avril et le 1^{er} décembre à 17 h. Les fonds doivent être utilisés avant la fin de l’exercice financier.

Fonds pour les besoins émergents

Bien que les organisations soient encouragées à planifier leurs besoins en matière de programmes destinés aux enfants en participant au processus de proposition de financement annuel, des fonds peuvent être mis à leur disposition dans certaines circonstances pour répondre aux besoins qui surviennent en dehors du processus annuel, et ce, selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu’à ce que les fonds du PSIPE soient épuisés. Communiquez avec votre [conseiller en petite enfance](#) pour en savoir plus.

Comment présenter une demande

Veillez à inclure tous les formulaires et documents requis : remplissez toutes les sections des formulaires et utilisez la liste de vérification pour vous assurer que votre demande est complète.

Il est recommandé de communiquer avec le [conseiller en petite enfance](#) de votre région pour discuter de votre proposition avant de soumettre votre demande.

1. Remplissez chacune des sections du formulaire de demande. Chaque demande doit comprendre les pièces justificatives requises en fonction du type de financement demandé (voir le tableau ci-dessous).
2. Assurez-vous que la famille de l’enfant accepte que le service présente une demande de financement au nom de son enfant et qu’elle participe au processus d’élaboration des programmes lui étant destinés.
3. Soumettez le formulaire de demande dûment rempli et toutes les pièces justificatives au plus tard à la date limite à earlylearning@gov.nt.ca. Les candidatures soumises après la date limite ne seront pas traitées.
4. Sachez qu’en soumettant les formulaires, les demandeurs acceptent les modalités.
5. Vous recevrez un accusé de réception par courriel.

Pièces justificatives requises

Financement basé sur des propositions	Pièces justificatives requises
Programmes communautaires <i>(*Demandes acceptées tous les deux ans – prochain appel de demandes prévu en 2025)</i>	• Formulaire de demande de financement pour les programmes communautaires
Recrutement de personnel responsable de l’inclusion afin de favoriser la participation des enfants	• Formulaire de demande de financement pour du personnel supplémentaire afin de favoriser la participation des enfants • Formulaire de soutien recommandé par un spécialiste • Autres formulaires médicaux sans identification de l’enfant (non obligatoire)

Services de consultation	• Formulaire de demande de financement pour des services de consultation • Devis du conseiller détaillant les services et le coût
Ressources favorisant la participation des enfants	• Formulaire de demande de financement pour des ressources favorisant la participation des enfants • Budget des ressources définies • Renseignements sur les ressources (non obligatoire)
Formation du personnel favorisant la participation des enfants	• Formulaire de demande de subvention pour le perfectionnement du personnel • Budget des ressources demandées • Renseignements sur la formation

Temps de traitement des demandes

Votre [conseiller en petite enfance](#) vous enverra un courriel pour vous informer du statut de votre demande.

Processus décisionnel relatif au financement

Un comité territorial d’examen des demandes pour le PSIPE, présidé par le coordonnateur de l’intégration scolaire et du mieux-être de la petite enfance et appuyé par des représentants des conseillers en petite enfance de toutes les régions des TNO, prendra la décision définitive quant à l’admissibilité d’une demande en fonction des critères et des principes de financement du programme.

Veuillez noter que les décisions concernant l’admissibilité au programme et le montant du financement sont définitives.

Processus de financement

Le financement pour l’inclusion sera octroyé par une subvention en fonction des demandes retenues. Tous les autres fonds du PSIPE seront octroyés en fonction d’un accord de contribution.

Conditions de financement

Le financement est assujéti aux conditions supplémentaires énumérées ci-dessous.

- Les demandeurs devront fournir de brefs rapports provisoires et finaux pour les propositions de financement annuel.
 - Les rapports provisoires sont essentiels, car les fonds ne pouvant être utilisés comme prévu dans la proposition initiale pourraient être restitués au MÉCF en vue d’une redistribution dans le cadre de la procédure pour les besoins émergents.
- Les accords de contribution inférieurs à 20 000 \$ seront payés en un seul versement. Pour les accords de contribution supérieurs à 20 000 \$, des rapports provisoires et finaux seront nécessaires pour libérer le reste des fonds. Les fonds non utilisés doivent être restitués.
- Les demandes de financement pour l’inclusion doivent fournir des renseignements sur la formation ou les ressources visées. Ce financement sera versé en totalité après la signature de l’accord de contribution.

Limites du financement

Les organisations, les projets et les dépenses non admissibles au financement sont les suivants :

- Les dépenses en biens d’équipement. Les fonds peuvent être utilisés uniquement pour des aménagements temporaires;

- Les programmes du système scolaire public;
- Les enfants âgés de plus de 6 ans au moment de la demande;
- Les ressources d'aide au développement nécessaires au fonctionnement général du programme;
- Les formations obligatoires pour satisfaire aux exigences pour l'obtention de la licence, comme une formation de premiers soins.